

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE BECELEUF

Séance du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 17 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie sous la Présidence de **Monsieur Gilles GUILBOT, Maire.**

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 8

Date de Convocation : 10 mars 2025

Présents : Gilles GUILBOT, Jean-Pierre BON, Brigitte PALAGONIA, Annabelle JARRIAU, Alexandre VEILLON, Léa BERNARDEAU, Carole BERTIN, Jocelyne YAHIA.

Excusés : Ismaël BOUCHER, Adam MASSOUF, Aristide ARDOUIN, Quentin GROUSSET, Cyril ROBERT, Vanessa BARON donne pouvoir à Gilles GUILBOT.

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne YAHIA est élue secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Objet de la délibération :

Délibération modification n°1 PLUi GATINE AUTIZE

La communauté de communes Val de Gâtine, par délibération du 9 juillet 2024, a engagé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal GATINE AUTIZE qui avait été approuvé par le Conseil Communautaire en date du 23 juin 2020. Le PLUi est un document évolutif qui doit s'adapter aux modifications des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux projets d'aménagement et de constructions que souhaitent développer les communes afin de mettre en œuvre leurs projets de territoire.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification est soumis aux communes concernées pour les modifications suivantes :

- Modifier les protections des haies et des boisements au titre du L151-19 du code de l'urbanisme : ajout sur les plans de zonage de certains linéaires de haies à protéger et déclassement de certaines haies et certains boisements suite à des erreurs matérielles ;
- Mettre à jour des annexes (délibération instituant une déclaration préalable de travaux pour les clôtures et instituant le permis de démolir, servitudes AC1 et Périmètres Délimités des Abords)
- Modifier des dispositions du règlement concernant l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable en zone UX et AUX ;
- Modifier des dispositions du règlement sur l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zone UR ;
- Instaurer sur les plans de zonage de nouveaux bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination ;

- Supprimer des emplacements réservés ;
- Modifier le zonage suite à des erreurs matérielles ;
- Modifier le zonage pour le rendre possible des projets d'aménagements ;
- Résoudre les superpositions de zonage sur le SIG

Ayant pris connaissance des modifications le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification n°1 du PLUi GATINE AUTIZE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;
Béceleuf, le 19 mars 2025

Le Maire,
Gilles GUILBOT

La Secrétaire de séance
Jocelyne YAHIA



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jocelyne Yahia", written over a faint, illegible background.